

# Inégalités et répartition.

**On ne peut complètement prendre la mesure des inégalités économiques et sociales en France sans comparer notre pays à d'autres pays d'Europe. Ce d'autant plus que ces inégalités sont influencées par l'appartenance à l'Union européenne, et que d'importantes politiques se jouent dans cet espace.**

Michel SAVY, économiste, professeur émérite à l'université Paris-Est, membre du Bureau national de la LDH

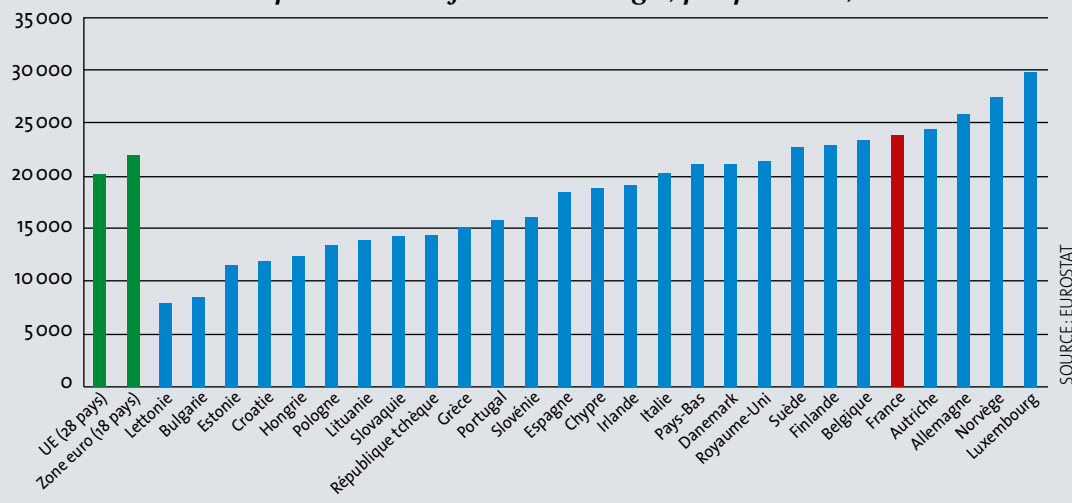
**L**a France, patrie des droits de l'Homme, met-elle en œuvre le principe d'égalité qui figure dans sa devise? C'est une question à laquelle on ne peut répondre sans prendre également en compte le cadre européen. Mais la question des inégalités des revenus et des patrimoines ne se pose pas seulement en Europe. Les travaux de Thomas Piketty montrent, à l'échelle historique, que les pays développés vivent aujourd'hui une phase d'augmentation des inégalités, après la phase de resserrement qui fit suite à la Seconde Guerre mondiale, et qu'ils s'acheminent vers un état social dominé par des rentiers. Si l'on considère le niveau de

revenu monétaire moyen par habitant, la France est parmi les pays les plus riches d'Europe et donc du monde (tableau 1). La pauvreté y est d'autant plus choquante que les ressources existent pour y remédier. De nombreux témoignages émanant du Secours populaire, des Restos du cœur etc., disent l'aggravation actuelle de la situation, qui va jusqu'à la « désaffiliation », aboutissement de la reproduction de la pauvreté et de l'exclusion. On sait les critiques dont fait l'objet le produit intérieur brut (PIB), comme indicateur d'appréciation de la richesse produite, ici utilisé comme référence. Pourtant, le classement selon l'indice de développement humain (IDH)

de l'ONU met lui aussi en tête les pays riches monétairement. La France est vingtième dans le monde, parmi les pays à « très haut développement ». Après les inégalités entre moyennes nationales des pays européens, on peut comparer le degré d'inégalité à l'intérieur de ces pays. Les notions de richesse et de pauvreté sont relatives et s'apprécient par référence aux différentes couches qui composent une société. Certains pauvres en France ont des revenus monétaires supérieurs à des riches dans des pays en retard. Mais ils sont précaires, voire marginalisés, quand les autres sont intégrés, voire dominants... Pour mesurer les inégalités,

## 1- Revenu moyen des ménages en Europe

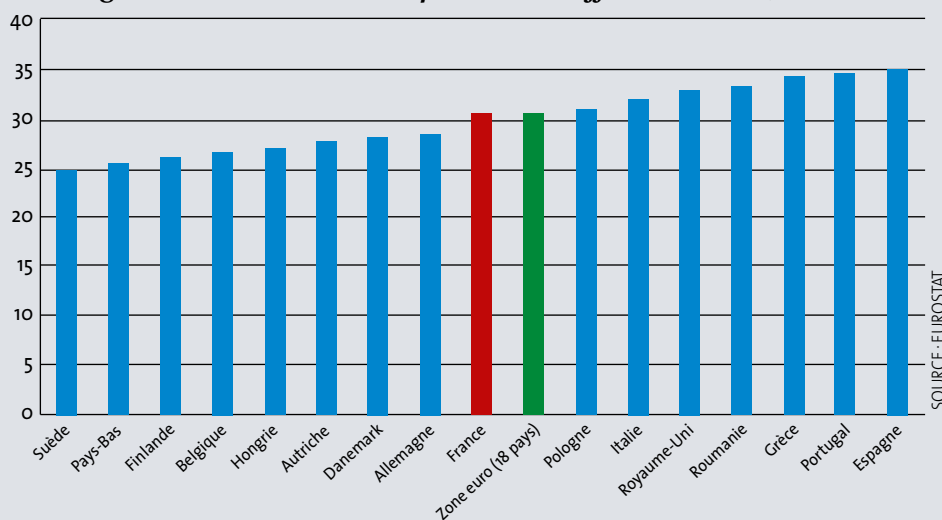
*Revenu disponible brut ajusté des ménages, par personne, 2012*



# Vues d'Europe

## 2- Inégalités des revenus à l'intérieur de chaque pays d'Europe

Inégalités de revenus en Europe. Unité: coefficient de Gini, 2011



SOURCE: EUROSTAT

plusieurs méthodes sont couramment étudiées: calcul du coefficient de Gini (qui mesure la « dispersion » des éléments d'un ensemble de données) (tableau 2), rapport du plus haut décile au plus bas, etc.

En termes d'inégalité des revenus monétaires, la France est simplement dans la moyenne européenne, mais les inégalités s'y accentuent plus vite que la moyenne: l'image d'une France égalitaire et solidaire ne se retrouve ni dans les chiffres, ni dans le constat des réalités vécues.

L'origine des revenus entre dans leur inégalité: chez les plus riches, les revenus du capital l'emportent sur ceux du travail, à l'inverse de la grande majorité des citoyens. En outre, les inégalités de patrimoine sont encore bien plus marquées que les inégalités de revenus, s'y ajoutent et les aggravent (à commencer par la possession

d'un logement, qui dispense du paiement d'un loyer).

### Les indices d'inégalité et de pauvreté

Les inégalités sociales se concrétisent de manière particulière dans la pauvreté, que la LDH considère comme un obstacle majeur à l'exercice de la citoyenneté. Etant relative, la pauvreté se mesure, dans chaque pays, par référence à un seuil relatif. Celui-ci est fixé à 60% du revenu médian dans le pays considéré, soit, en France, à un revenu monétaire de neuf cent quatre-vingt-treize euros par personne (« unité de consommation ») et par mois.

Le taux de pauvreté en France apparaît comme inférieur à la moyenne européenne mais les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark comptent une moindre proportion de pauvres. Il y a en France deux millions de (très) pauvres, par référence à un

« Chaque pays est poussé, pour préserver sa compétitivité économique, à être le moins disant fiscal et social.

Les moyens et les principes mêmes de la répartition, de la réduction des inégalités, sont ainsi mis en péril.

seuil de 40% du revenu médian, quatre millions par rapport à un seuil de 50%, neuf millions par rapport à 60%.

A côté de l'inégalité des revenus, d'autres indices d'inégalité et de pauvreté se mesurent et se comparent. On compte ainsi la privation de biens essentiels (payer un loyer, chauffer son domicile, faire face à des dépenses imprévues, consommer de la viande ou du poisson tous les deux jours, prendre une semaine de vacances par an, etc.). En France, 5,3% des personnes sont en situation de privation matérielle sévère (pour une moyenne de 9,9% pour l'Union européenne, mais de 44% en Bulgarie et de 30% en Roumanie, et en revanche de 1,3% en Suède).

On mesure aussi la privation du travail (10,3% de chômage en France, pour une moyenne de 11,7% en zone euro, de 5% en Allemagne, de 25% en Espagne ou de 26% en Grèce), les inégalités de santé, scolaires, environnementales, culturelles, etc.

On appelle répartition le processus selon lequel le revenu national est distribué, voire redistribué entre les citoyens, via l'impôt et les systèmes de solidarité sociale. Les dispositifs de solidarité en matière de santé, famille, logement, chômage, retraite, minima sociaux, etc. contribuent à réduire les inégalités initiales de revenus. Peuvent s'y ajouter d'autres mécanismes de transfert, tels que les services publics subventionnés, etc.

En France, le taux de pauvreté est ainsi ramené de 24% (avant transfert) à 14% (après transfert) (tableau 3). En Europe, ce resserrement permet de descendre le taux de pauvreté de 28% à 17%.

### La prise en compte des mécanismes de transfert

Quant aux moyens de ces transferts, il faut d'abord souligner que, par nature, un transfert n'est pas une destruction de richesse (comme le disent cer-

tains), mais une redistribution. La médecine gratuite (gratuite pour les patients, mais avec un coût pour la société) produit autant de richesse que la médecine commerciale, elle est financée autrement.

Les transferts s'alimentent des cotisations sociales et autres prélèvements passant par les budgets publics. Pour les dépenses sociales, la France est deuxième en Europe, avec un taux de 33,1% du PIB, après le Danemark (33,4%) (tableau 4). La moyenne pour l'Union européenne en 1999 était de 29,5%, et de 30,2% pour la zone euro. Ces sommes sont considérables. Ainsi, la France représenterait, pour 1% de la population et 6% du PIB à l'échelle du monde, quelque 15% des dépenses sociales.

On constate que, à ce niveau de généralité, il existe un modèle social européen. Aux Etats-Unis, les dépenses sociales sont d'un montant inférieur, à 20% du PIB.

Les dépenses sociales représentent une part de plus en plus importante des dépenses publiques, qui augmentent elles-mêmes régulièrement. Entre 1960 et 2013, les dépenses publiques en France sont passées de 35% à 57% du PIB. De cet ensemble, les dépenses sociales représentent aujourd'hui 47%.

Les dépenses publiques en France dépassent les recettes, et le déséquilibre budgétaire y est plus fort que pour la moyenne des pays de la zone euro, soit 4,3% du PIB en 2013, contre 3%. Signataire du pacte budgétaire européen («Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance»), la France ne le respecte pas. Ce déficit se mesurerait d'un taux plus élevé si, au lieu de le ramener au

PIB, on le ramenait aux seules dépenses de l'Etat (le découvert atteignant alors quelque 16% : chaque année, l'Etat vit à crédit à partir du 1<sup>er</sup> novembre, jusqu'à fin décembre). Cette situation peut-elle se prolonger, s'accroître ?

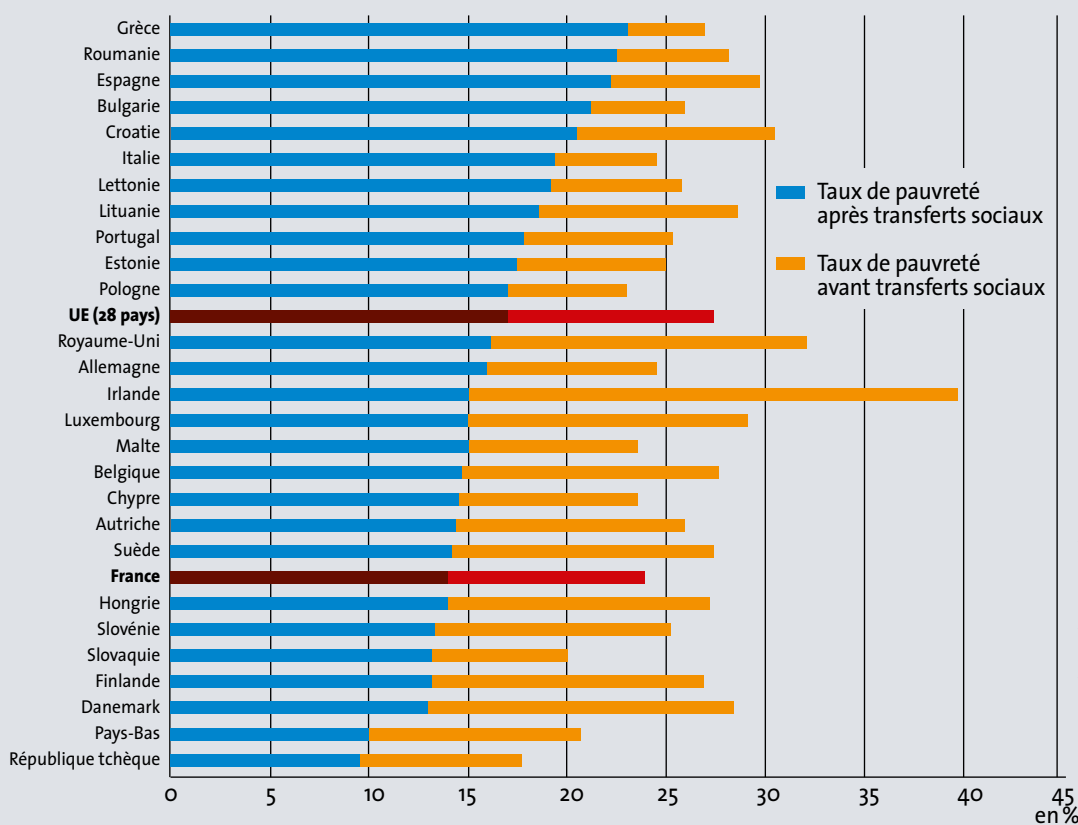
### Quel avenir pour le modèle social européen ?

Les milieux les plus «libéraux» (au sens européen du terme) affirment que le modèle social européen, et singulièrement français, est devenu incompatible avec l'efficacité économique, dans une économie ouverte à la concurrence. Cette question est primordiale, et les chiffres ci-dessus permettent d'y répondre : les pays les moins inégaux en Europe sont couramment les plus riches. La solidarité n'empêche pas la prospérité ni la compétitivité, au contraire : maintenir «l'employabilité» de la main-d'œuvre (par la formation, le ver-

sement d'allocations de chômage suffisantes, le suivi individuel des chômeurs) a un coût social important, mais cette dépense est créatrice de richesse et d'insertion sociale. La politique de retour à l'emploi est, quand elle fonctionne, «rentable»!

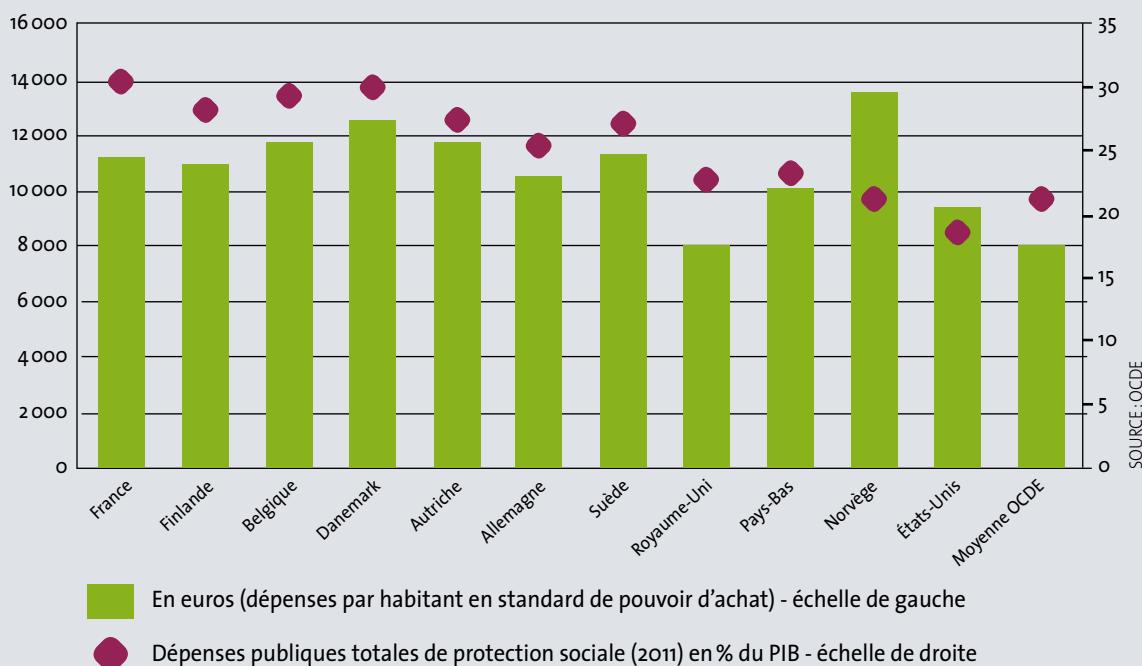
S'il existe un modèle social européen, on peut presque s'émerveiller qu'il en soit encore ainsi à l'intérieur de l'Union, telle qu'elle fonctionne. L'intégration économique y est très avancée, dans un marché unique où le respect des règles de la concurrence s'impose car de compétence communautaire et avec, pour une part des pays membres, une monnaie unique. Dans le même temps, les disparités fiscales et sociales (on a vu les écarts de revenus) restent considérables. Au nom de la subsidiarité, les dispositifs sociaux restent de compétence nationale, mais sont mis en concurrence sur un marché

### 3- Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux



SOURCE : « INÉGALITÉS, PAUVRETÉ ET PROTECTION SOCIALE EN EUROPE », INSEE, 2014

## 4- Dépenses publiques totales de protection sociale (2011)



libéralisé. On encourage ainsi un phénomène de dumping où chaque pays est poussé, pour préserver sa compétitivité économique, à être le moins disant fiscal et social. Les moyens et les principes mêmes de la répartition, de la réduction des inégalités, sont ainsi mis en péril. Face à ces risques considérables, la première exigence consiste à faire respecter les règles minimales existantes. Par exemple, les principes de la « directive détachement » de 1996 doivent être effectifs : d'une part, la liberté de circulation, d'établissement et de travail des citoyens européens à l'intérieur de l'Union ; d'autre part, l'égal traitement de tous les travailleurs, quel que soit leur pays d'origine, dans chaque pays européen.

Plus ambitieuse mais indispensable est la construction d'un socle social commun à l'échelle de l'Union. Il faut être conscient des difficultés qu'il faudra surmonter, quand s'y opposent à ce jour les pays les plus riches et solidaires, qui craignent un nivellement par le bas, et les pays les plus pauvres, qui craignent d'y perdre leurs seuls éléments de compétitivité.

Pour autant et d'ores et déjà, le

déficit et l'augmentation de la dette ne sont pas soutenables. Il faut d'une part trouver une stratégie équilibrée excluant la réduction brutale des déficits publics qu'impliquerait l'application stricte du pacte budgétaire, quand on sait les effets dramatiques qu'ont eues les politiques d'austérité imposées par la troïka en Grèce et ailleurs ; d'autre part, trouver les moyens d'une relance coordonnée à l'échelle de l'Europe, quand celle-ci est menacée de déflation.

### Le système de solidarité en danger

À l'échelle de la France, il faut être conscient de la vulnérabilité du système de solidarité sociale. On en a constaté le coût considérable et l'efficacité médiocre. La résistance aux pressions pour l'austérité (avec un déficit budgétaire de 4,3% du PIB, le maintien des effectifs de la fonction publique, la pérennité du Code du travail face aux appels aux « réformes structurelles ») ne suffira pas. Le déficit de la balance commerciale, le chômage croissant, le nombre de faillites d'entreprises dénotent une situation économique profondément dégradée, une inefficacité du système

productif. En effet, la capacité à financer la solidarité se trouve alors en danger, et les partisans de son démantèlement se renforcent.

Dénoncer, déplorer les dangers qui menacent notre société ou simplement maintenir les choses en l'état ne conduit qu'à une bataille à reculer. Pour qu'il perdure, il faut améliorer profondément le système de répartition, le rendre plus efficace, concentrer ses moyens sur ses cibles prioritaires en le différenciant, etc. La doctrine historique du service public à la française fixait trois principes fondateurs : l'égalité, la continuité, mais aussi la mutabilité.

Les éléments précédents montrent le poids de l'Union européenne sur notre société, les dangers dont elle est le vecteur. Faudrait-il et pourrait-on sortir de l'Europe ? Faut-il lui donner un projet, un sens porteur d'avenir ? La nécessité de mettre en chantier un socle commun de progrès social en Europe nous ramène à nos responsabilités politiques nationales, quand c'est notamment par le sentiment que l'Europe ne peut qu'accroître la précarité que les idées d'extrême droite progressent dans notre pays. ●